



Centre
d'Enseignement
des Soins
d'Urgence
21

N° Déclaration d'existence : 26.21.P0038.21
Délivré par la Préfecture de la Côte d'Or
N° SIRET CHU DIJON
262-100-076-00013



Durée : 3 journées soit 21h en présentiel + animation en tutorat d'au minimum 1 formation du module SSE, dans les 12 mois suivant la session de formation

Horaires :

8h20-8h30 : Accueil
8h30-12h30 : Formation
12h30-14h00 : Repas
14h00-17h00 : Formation

Délais d'accessibilité :

Les 30 mars, 1 et 2 avril 2027



Capacité :

16 participants maximum
(2 groupes de 8)



Tarif : 500€/participant

Équipe pédagogique :

Dr C. AVENA
Responsable pédagogique
Médecins, enseignants et équipe
pédagogique du CESU 21 / ESR-R



Adaptabilité :

Les locaux du CESU sont adaptés pour recevoir des personnes en situation de handicap.

Les formations ne sont en revanche pas toutes accessibles à l'ensemble du public : contactez-nous pour connaître les conditions et possibilités d'accueil en fonction de votre handicap

Législation / Recommandations

[Guide Méthodologique Plan gestion tension hospitalière](#)

[Note de cadrage Formations SSE](#)

Mis à jour le 05/06/2026

nouvelle formation

Formation de Formateurs GSU en Situation Sanitaire Exceptionnelle

Public concerné :

Personnel titulaire de l'AFGSU et du module en cours de validité de la FGSU SSE qu'il enseignera ;
Personnel affecté dans un service directement ou indirectement impacté par une situation SSE en lien avec le module qu'il enseignera. Sanitaires Exceptionnelles (SSE)

Pré requis :

Personnel en capacité de porter des équipements de protection individuels (EPI) pour les modules des annexes 7-8-9-10-11. Si besoin, la médecine du travail peut être sollicitée pour évaluer l'aptitude du professionnel au port des EPI ;
Candidature validée par son CESU d'appartenance.

Objectif :

- Maîtriser les contenus des modules de la FGSU SSE : acquérir les connaissances transversales nécessaires pour l'enseignement pour des modules de la FGSU SSE ; approfondir les connaissances des contenus du ou des modules qu'il enseignera.
- Enseigner

Compétences visées / Contenu de la formation :

- Animation d'une formation, au minimum annuelle, du ou des module(s) qu'il enseigne ;
- Participation à une journée d'entretien des acquis et d'actualisation des connaissances, animée par le CESU de l'ESR, au minimum tous les 4 ans ;
- Participation annuelle aux entraînements ou exercices ;
- Participation, au minimum tous les 4 ans, à un entraînement ou exercice en lien avec la thématique du ou des module(s) qu'il enseigne

Méthodes et outils pédagogiques :

- Pédagogie active type découverte,
- Apport scientifique en lien avec les recommandations médicales françaises,
- Échanges,
- Mise en situations pratiques,
- Les équipements et matériels spécifiques aux différents modules de la FGSU SSE.
- Tutorat sur un module

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire d'évaluation (pré et post test)
- Mises en situation professionnelle
- Briefing / Débriefing

Téléchargez le livret d'accueil



@CESU21



Cesu 21

